

2015-06-01 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 1^{er} juin 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Mesdames Julie Ricard et Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier, Michel Bernier et David Deshaies.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté avec l'ajout des points suivants :
11.3 Augmentation du salaire du directeur général

REMISE DES ATTESTATIONS MUNICIPALES DE PARTENAIRES 12-18

Monsieur le maire Simon Boucher remet, au nom du Conseil municipal, des attestations soulignant l'implication de plusieurs jeunes de la communauté au sein de l'organisme Partenaires 12-18. Les attestations sont remises à Mesdames Sophie Ethier, Myriam Gélinas, Sarah Gélinas, Sara-Maude Lefebvre, Rafaëlle Massé, Brenda Mondoux, Juliette Pinard ainsi qu'à Messieurs Olivier Gélinas, Zachary Lahaie et Keenan Leavey.

PROCÈS-VERBAUX

15-0601 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015**

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit adopté tel que soumis.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

DEMANDES SPÉCIALES

Monsieur Jean Desjardins demande à ce que le Conseil trouve une solution relativement au dos d'âne situé sur la rue St-Jean.

Monsieur Jean Gagnon demande que le ministère des Transports soit avisé dans les plus brefs délais de deux cavités situés sur la route 122 à l'entrée de la municipalité en provenance de Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Il s'informe également sur la possibilité d'obtenir les résultats des dernières analyses d'eau du réseau municipal.

RÈGLEMENTATION

15-0602 : **AVIS DE MOTION – Règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bernier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0603 : Adoption du projet de règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le projet de règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60. Ce projet de règlement vise à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0604 : AVIS DE MOTION – Règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Julie Ricard qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0605 : Adoption du projet de règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le projet de règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61. Ce projet de règlement vise à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0606 : AVIS DE MOTION – Règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Bernier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0607 : Adoption du projet de règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le projet de règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62. Ce projet de règlement vise à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

15-0608 : Projet éducatif « Les alliés de la Terre »

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé l'achat de quarante (40) copies du roman Les Alliés de la Terre et d'un (1) cahier de l'enseignant au coût de de 357,95 \$ taxes en sus auprès de Monsieur Serge Fortier, consultant en environnement et paysages écologiques. L'achat est effectué dans le cadre d'un projet éducatif pour les élèves de 5^e et 6^e année de l'école La Sapinière afin de partager aux enfants les notions fondamentales en environnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0609 : Achat de lecteurs codes à barres pour la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit autorisé l'envoi d'un bon commande auprès du Réseau BIBLIO CQLM pour l'acquisition de deux (2) lecteurs codes à barres Symbol pour la bibliothèque au coût de 278 \$ taxes en sus. Sur présentation de la preuve du paiement, le réseau s'engage à

rembourser cinquante pourcent (50%) du montant alloué pour l'acquisition desdits lecteurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0610 : Demande de prêt de local – Communauté Chrétienne Saint-Philippe de Windsor

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande de prêt d'une demi-salle du centre communautaire par la Communauté Chrétienne Saint-Philippe de Windsor pour la journée et la nuit du 12 août 2015 dans le cadre de la Marche Mariale vers le Cap du diocèse de Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0611 : Autorisation pour la tenue de courses de VTT et Bazous

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Réjean Boucher pour la tenue de courses de VTT et Bazous sur les terrains communautaires de la municipalité le samedi 30 janvier 2016 et le samedi 5 mars 2016;

CONSIDÉRANT les conditions émises par les Loisirs Ste-Clotilde lors de l'assemblée du conseil d'administration de l'organisme tenue le 21 mai 2015 pour l'autorisation desdits événements;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à verser 1 000 \$ par événement au comité des loisirs trois (3) semaines avant la tenue desdits événements, soit avant le 8 janvier 2016 pour l'édition du 30 janvier et avant le 12 février 2016 pour l'édition du 5 mars;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à fournir, avant le vendredi 18 décembre 2015, une preuve d'assurance adéquate pour la tenue de son activité;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Ste-Clotilde délègue Monsieur David Deshaies à titre de représentant des loisirs pour s'occuper des courses de VTT lors desdits événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit autorisée la tenue de courses de VTT et Bazous sur les terrains communautaires de la municipalité le samedi 30 janvier 2016 et le samedi 5 mars 2016. Le directeur général, Monsieur Matthieu Levasseur, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, l'entente entre les parties pour la tenue desdits événements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0612 : Renouvellement de l'adhésion à COPERNIC et nomination d'un représentant

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit renouvelée l'adhésion à l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (Copernic) au coût de 50 \$ et de nommer Monsieur Michel Bernier à titre de représentant de la municipalité. Ce dernier accepte.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0613 : Demande de collecte à domicile des matières résiduelles – rue Nicole

La conseillère Julie Ricard se retire temporairement puisque cette décision la concerne personnellement.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité par des résidents de la rue Nicole situés aux numéros civiques suivants, soit le 2, 4, 6 et 10 rue Nicole, en vue d'effectuer la collecte à domicile des matières résiduelles pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 15 novembre;

CONSIDÉRANT QUE lesdits résidents et le propriétaire du fond de terrain de la rue Nicole ont également transmis une décharge de responsabilité à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Gaudreau Environnement Inc a signifié sa capacité à faire circuler ses camions de collecte sur ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de Gaudreau Environnement Inc. se limite exclusivement aux voies publiques et qu'un dégageant de responsabilités doit être transmis par la municipalité pour la collecte à domicile sur un chemin privé;

CONSIDÉRANT QU'un coût additionnel de 2,25 \$ par collecte pour chaque résidence est requis et que trente-quatre (34) collectes sont inscrites pour la période couverte par la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande transmise par les résidents situés au 2, 4, 6 et 10 rue Nicole pour qu'une collecte à domicile des matières résiduelles desdites adresses soit effectuée pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 15 novembre. Le directeur général, Monsieur Matthieu Lévasseur, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, le dégageant de responsabilités à transmettre à Gaudreau Environnement Inc. et Gesterra.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0614 : Demande de prêt de local – Educo-Pop des Bois-Francis

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande de prêt de local et d'un espace de rangement par l'organisme Educo-Pop des Bois-Francis pour l'organisation de cours d'alphabétisation les lundis de septembre 2015 à la fin mai 2016. Madame Carole Sévigny sera la formatrice responsable du ou des groupes d'apprenants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0615 : Participation au congrès de la FQM

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soient autorisés Messieurs Simon Boucher, Patrice Pinard et Michel Bernier à participer au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre prochain. Les frais d'inscription, au coût de 695 \$ par participant taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, s'il y a lieu, seront absorbés par la municipalité moyennant la production des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0616 : Arbres coupés par erreur – Contrat pour arrachage et disposition de souches

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit octroyé à Excavation Éric Vincent Inc. un contrat pour arracher les souches des arbres coupés par erreur par la municipalité à l'automne 2013 sur le lot 186-7-29-P du cadastre du canton de Horton, propriété de Madame Louise Bilodeau, au coût de 500 \$ taxes en sus. Le contrat comprend l'arrachage, le transport et la disposition des souches ainsi que le nivellement du terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0617 : Arbres coupés par erreur – Plantation de pins blancs

Le conseiller Yanick Blier se retire temporairement puisque cette décision le concerne directement.

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit retenue la soumission de Monsieur Yanick Blier pour l'achat et la plantation de dix-sept (17)

pins blancs sur le lot 186-7-29-P du cadastre du canton de Horton, propriété de Madame Louise Bilodeau, au coût de 425 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0618 : Octroi d'un contrat pour taillage de haies de cèdres

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit octroyé un contrat de taillage de haies de cèdres à l'entreprise T.J. D'EAU au tarif horaire de 50 \$ taxes en sus. Le contrat vise le taillage de la haie de cèdres entre le jardin communautaire et le terrain de pétanque ainsi que la haie adjacente au garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0619 : Confection des oriflammes thématiques pour la rue Principale

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit retenue la soumission de l'entreprise Paparmane pour la confection des oriflammes thématiques à être installés sur la rue Principale au coût de 240 \$ taxes en sus. La soumission inclut la confection d'un design graphique pour trois (3) visuels différents, la supervision des prises de photos ainsi que la confection d'images d'accueil pour le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0620 : Impression des oriflammes thématiques pour la rue Principale

Il est proposé par conseillère Julie Ricard que soit retenue la soumission de l'entreprise Graphitek pour l'impression de douze (12) oriflammes thématiques au coût de 1 057,20 \$ taxes en sus. La soumission inclut l'acquisition de trois (3) supports et trousse d'installation et les oriflammes auront une grandeur de 24 pouces par 50 pouces.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0621 : Participation à la 18e édition de Place aux jeunes Arthabaska

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit autorisée la participation financière de la municipalité à la 18e édition de Place aux Jeunes Arthabaska en contribuant pour la somme de 250 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0622 : SSI – Casques incendie

Étant donné la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé l'achat de dix-huit (18) casques incendie MSA au coût de 12 500 \$ taxes en sus. L'achat est payable sur deux versements, soit 6 000 \$ taxes en sus en 2015 et 6 500 \$ taxes en sus en 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0623 : SSI – Aménagement caserne

Étant donné la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit autorisée l'affectation d'un montant de 1 000 \$ pour l'aménagement de la caserne incendie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en ce qui concerne notamment le rangement des boyaux et l'achat d'un coffre à outils.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0624 : SSI - Directeur incendie

Étant donné la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 20 mai 2015;

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit reconduit Monsieur Frédérick Marcotte à titre de directeur incendie au même salaire pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0625 : Premier versement annuel pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit autorisé le premier versement à hauteur de 56 189 \$ de la somme payable pour l'année 2015 pour les services de la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0626 : Programmation des travaux – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0627 : Cession d'une parcelle d'un ancien chemin public

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Blanchette, propriétaire du lot 8G-1 du rang 12 du cadastre du canton de Simpson, a entamé des démarches pour céder ledit lot à Messieurs Anthony Girard et David Cafiti;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot contient une parcelle d'un ancien chemin public;

CONSIDÉRANT QUE ledit ancien chemin public a été occupé sans titre par le vendeur et les anciens propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE lesdits propriétaires ont payé des taxes municipales sur ladite parcelle toutes ces années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soient cédés à Messieurs Anthony Girard et David Cafiti tous les droits, titres et intérêts que la municipalité possède sur la parcelle d'un ancien chemin public situé sur le lot 8G-1 du rang 12 du cadastre du canton de Simpson. Le maire Simon Boucher et le directeur général, Matthieu Levasseur, sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à signer ladite cession.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0628 : Paiement final du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a établi une liste de bris occasionnés par le déneigement suite à une inspection des chemins;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ a été retenu du paiement final à transmettre à l'entrepreneur en déneigement conditionnellement à la réalisation des travaux de réparation desdits bris;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit libérée la retenue de 10 000 \$ à transmettre à l'entrepreneur en déneigement pour paiement final conditionnellement à la réalisation complète des travaux de réparation conformément à la liste des bris établis suite à l'analyse de l'inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0629 : Préparation des devis pour le déneigement

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soient mandatés le directeur général et l'inspecteur municipal afin de réaliser la préparation des devis pour le déneigement des chemins publics et le déneigement et sablage des édifices publics. Il est de plus résolu d'inclure au sein des devis le nom des chemins privés devenus admissibles au déneigement par la réception à la municipalité d'un minimum de soixante (60) pourcent des décharges de responsabilité des propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0630 : Budget pour le comité d'embellissement

Il est proposé par le conseiller Michel Bernier que soit affecté un budget de 600 \$ au comité d'embellissement pour l'aménagement de divers endroits au sein de la municipalité préalablement à la visite des classificateurs des Fleurons du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0631 : Acquisition d'outils

Il est proposé par la conseillère Nathalie Talbot que soit autorisé l'achat d'outils au coût de 574 \$ plus taxes au magasin Home Depot. L'acquisition

comprend un ensemble de six (6) pièces de marque Makita, soit une perceuse-tournevis à percussion ½ po, un tournevis à chocs ¼ po, une scie circulaire 6-1/2 po, une scie alternative, une scie sauteuse et une rectifieuse coudée 4-1/2 po.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0632 : Demande d'autorisation de passage du Tour cycliste Frédérick Duguay

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit autorisé le passage dans la municipalité le 18 août prochain du Tour cycliste Frédérick Duguay 2015. Il est de plus résolu que les cyclistes soient escortés par un véhicule du service de sécurité incendie tout au long du passage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0633 : Lampadaire sur la rue du Parc

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit autorisé l'achat d'une potence et d'une lumière DEL 60 watts auprès de l'entreprise Controelectric au coût de 551 \$ taxes en sus en vue de l'installation d'un lampadaire sur la rue du Parc en face du terrain de balle. Il est de plus résolu que soient acceptés les coûts chargés par Hydro-Québec pour effectuer l'installation et le raccordement dudit lampadaire au montant de 144 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0634 : Réfection du chalet de services et des abris du terrain de balle

CONSIDÉRANT la désuétude de la cuisine du chalet de services et des deux (2) abris des joueurs du terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a émis un rapport sur les changements à apporter pour respecter les normes de salubrité relativement à la cuisine du chalet de services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a manifesté sa volonté de procéder à des travaux de réfection desdits immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de balle est disposé à fournir bénévolement la main d'œuvre nécessaire pour procéder auxdits travaux de réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit affecté un budget de 2 100 \$ pour la réfection de la cuisine du chalet de services et des abris des joueurs du terrain de balle conditionnellement à la participation financière du comité de balle. Le montant affecté couvrira les coûts pour la livraison de trois (3) voyages de sable de classe A, l'achat de seize (16) panneaux de revêtement métallique, la fourniture de 3,5 mètres cubes de béton ainsi que l'achat de deux (2) portes. Cette somme, non prévue au budget 2015, sera prise dans les surplus accumulés non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le maire Simon Boucher fait lecture de la lettre datée du 28 avril 2015 du ministre Poëti relativement au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTION DES COMPTES

15-0635 : Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 217 231,87 \$, dont 21 148,51 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Le procès-verbal du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde-de-Horton du mai 2015 est déposé.

Les états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 sont déposés.

15-0636 :

Augmentation du salaire du directeur général

Le directeur général Matthieu Levasseur se retire temporairement puisque cette décision le concerne directement. La conseillère Nathalie Talbot agit à titre de secrétaire pour ce point.

Il est proposé par la conseillère Julie Ricard que soit effective en date d'aujourd'hui une bonification salariale pour le directeur général d'un montant de 2 000 \$. L'augmentation salariale prévue au contrat à compter de la semaine du 3 août tiendra compte de l'inclusion de cette bonification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Richard Béland demande à ce que Conseil étudie certaines options pour contrôler la grosseur des bateaux circulant sur les rivières de la municipalité.

Monsieur Pierre Blain s'informe de l'état d'avancement du dossier d'implantation d'une station de traitement des eaux usées.

Monsieur Jean Desjardins s'informe du projet de développement domiciliaire.

Monsieur Michel Provencher demande à effectuer un rapiéçage sur certains endroits du rang St-Léopold d'ici à ce que les travaux de réfection majeurs puissent s'effectuer. Il questionne également sur la possibilité d'affecter deux personnes pour le rapiéçage manuel effectué en régie interne.

Monsieur Bertrand Turgeon demande un nivelage sur la route Gélinas.

Sur ce dernier point, le conseiller Yanick Blier propose que la présente séance soit levée. Il est 22 h 50.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

